



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, Mlle MICHEL, Mlle VAILLANT, M. GUETTE.

Etaient représentés : M. RICHARD, M. RIBEYRE, Mme LE GARS, M. HAZOUARD, M. PERIZ, M. BENOIT.

Etaient invitées : Mme MUTI représentant Monsieur le Recteur, Mme DE MONTGOLFIER, Mme LENOIR, Mme CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 10.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 04 MARS 2011

M. RAMBAUD informe les membres du Conseil des demandes de modification présentées par Mme MUTI portant sur les points relatifs au compte financier 2010 et aux règles d'exonération des droits d'inscription.

M. LOQUAY demande ensuite à préciser le sens de son intervention portant sur la question de la taxe d'apprentissage.

Le président BRUN, après avoir validé ces demandes de correction, propose de mettre au vote le PV ainsi modifié.

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

➔ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mars 2011 est adopté.



II - ARBITRAGE DE L'OFFRE DE FORMATION DU QUINQUENNAL 2011/2015

Le président BRUN communique aux membres du CA les grandes lignes du projet quinquennal relatif à l'offre de formation. Il rappelle le contexte créé par la LRU qui impose désormais à l'établissement lui-même de proposer une offre de formation « soutenable » au regard des moyens financiers mis à notre disposition.

Il rappelle son regret du choix effectué par notre université de refuser l'intégration de l'IUFM. Ce choix nous pose aujourd'hui des problèmes considérables dans le cadre de la mise en œuvre de la Masterisation (+ 8 000 heures d'enseignement à assurer non financées par le Ministère). Les étudiants hésitent devant la mise en place de parcours qui rencontrent des succès inégaux. Cela pose le problème de la mission de formation des futurs enseignants. Il ajoute qu'il n'a jamais été question de supprimer les préparations aux concours, mais qu'il faut tenir compte de la faiblesse des inscriptions dans ces parcours et bien peser les conseils d'orientation que l'on donne aux étudiants.

La situation financière nous contraint à équilibrer les coûts de certaines filières comme la préparation à l'Agrégation de Lettres Classiques ou à proposer des suspensions comme pour le Master d'Études Arabes.

Pour les parcours concours Occitan, le président informe le CA qu'il a négocié une convention avec le Conseil Régional qui, s'il ne peut payer directement des heures de cours, souhaite apporter son soutien aux langues régionales.

Il demande au Conseil d'Administration d'examiner les propositions d'offre de formation élaborées par le CEVU.

M. COQUELIN revient sur la méthode qui a consisté à présenter une demande d'habilitation la plus large possible au Ministère. Cette offre de formation qui a été le fruit d'un travail conduit par les équipes pédagogiques est un indéniable succès. Nous sommes le premier établissement à avoir proposé de conduire une offre de formation annualisée, liée à une nouvelle méthode, mise en œuvre à partir de tableaux de bord. Un certain nombre de propositions ont été écartées. L'équipe présidentielle a incité les équipes de formation à privilégier les logiques de mutualisation pour réduire les coûts.

Avec les propositions d'ouvertures et les ajustements obtenus, le projet présenté par l'équipe présidentielle dépasse le socle initialement fixé de 1 524 heures.

Le CEVU, s'il a parfois tenu compte des propositions présentées comme la suspension du Master d'Études Arabes, a plutôt rejeté les propositions d'ouverture bi annuelle des Masters Arts « Mise en scène » et « Pratiques artistiques et les propositions de report d'ouverture de Masters comme le Master « Traduction ». La balance des propositions du CEVU conduit à un dépassement de 3 288 heures. Le Conseil d'Administration devra confirmer cette orientation ou proposer autre chose.

Mme RIGAL-CELLARD demande des précisions sur le calcul des heures.

M. JOURDAN répond en précisant que l'enveloppe que nous avons fixée pour l'offre de formation 2011-2015, s'élevait à environ 144 600 heures, correspondant aux 116 000 heures de l'offre de formation 2007/2010 majorées de 20 000 heures financées par le Plan Réussir en Licence et 8 000 heures correspondant aux parcours « Préparation aux métiers de l'enseignement ». Les propositions de l'équipe présidentielle la porte à 146 000 heures environ soit un dépassement équivalent à 75 000 euros ce qui est absorbable pour 2011-2012. Si on suit les avis exprimés lors du dernier CEVU, le dépassement est beaucoup plus conséquent et l'offre de formation devient insoutenable en termes financiers.

M. COQUELIN détaille le tableau de l'offre de formation voté par le CEVU.



Mme BOULERIE évoque la question des modalités d'ouvertures des nouveaux masters.

M. COQUELIN répond qu'ils ouvriront en 2011-2012. Il y aura aussi des ouvertures biennuelles. Il précise que pour la Licence Lettres, Cultures, Patrimoine, Mme GAILLARD a proposé une réduction horaire drastique pour que le CEVU reconsidère sa position.

M. JOLY demande quelles seront les incidences budgétaires de ce dépassement.

Le président BRUN dit qu'il faudra trouver des marges de manœuvre en cas de dépassement de l'offre.

M. COQUELIN ajoute que l'équipe a travaillé sur l'enveloppe avec un coût moyen de 50 euros de l'heure de cours qui correspond à une estimation moyenne du coût chargé de l'heure complémentaire qui, compte tenu des différences de charges patronales, varie de 42 € quand l'heure est assurée par un fonctionnaire à 57 € quand cette même heure est faite par un non-fonctionnaire. Il demande que le caractère estimatif de l'adéquation entre la notion de volume horaire et de coût financier soit admis par le CA. Il regrette en outre l'insuffisance du contrôle réel des heures effectives lié à un système encore trop basé sur une logique déclarative.

Mme DESCHARD demande des précisions sur l'ouverture de la Licence Design.

M. COQUELIN rappelle l'arbitrage initial du mois d'octobre consistant à privilégier l'ouverture de la licence au détriment du Master. L'équipe de formation a depuis démontré la nécessité de l'ouverture du master. Il rappelle que l'équipe de formation d'Arts Plastiques avait validé le principe de l'abaissement des capacités d'accueil de 180 à 144 étudiants en Arts Plastiques (pour environ 500 demandes) sur la base d'une ouverture de la licence Design pour une capacité de 40 étudiants.

M. PORTINE demande des précisions sur l'ouverture « conditionnée » de la licence Culture Humaniste et Scientifique.

M. COQUELIN précise l'état actuel de la confirmation des engagements des universités partenaires Bordeaux 4 et Bordeaux 1.

M. BEYLOT se dit perplexe face au nouveau tableau présenté et à la méthode globale qui a présidé à son élaboration. Il déplore que la lettre de cadrage ambitieuse de départ ait abouti à une révision confuse conduite au mépris des engagements antérieurs. Il dénonce un manque de vision stratégique qui a conduit à des choix difficiles basés sur des critères qui manquent de clarté. Ces données quantitatives sont difficiles à interpréter et aboutissent à des propositions difficilement soutenables. Sur la question des aménagements de l'offre de formation, de la réduction de coûts, il souhaite obtenir une réponse générale.

Le président BRUN défend le caractère démocratique des consultations engagées par l'équipe présidentielle. Il répond qu'un déficit de 1 500 heures paraît soutenable en termes financiers. Sur l'interprétation des chiffres du tableau, il rappelle que ce document vise à objectiver au maximum les propositions de décisions soumises aux conseils centraux de l'établissement. Il précise que ce document ne doit être considéré que comme un outil d'aide à la décision permettant de regrouper sur un seul document les différents indicateurs qui ont été analysés, au terme d'un long travail, comme les plus significatifs pour apprécier leur activité. Ce tableau de bord constitue en fait une aide aux formations elles-mêmes.



Sur un plan plus politique, il constate que la méthodologie revendiquée par son équipe peut être interprétée différemment. Il regrette cependant que l'équipe précédente ait laissé partir l'IUFM, ce qui explique une partie des difficultés actuelles.

M. COQUELIN se fait l'avocat de la méthode utilisée. Certes, il souhaiterait disposer de plus de moyens mais il maintient qu'il s'agit surtout de trouver un équilibre. Pour ce qui est de la vision stratégique, il rappelle la volonté clairement exprimée de refuser le dogme du maintien des formations antérieures. Il confirme également la pertinence du choix d'une habilitation la plus large possible conduisant à devoir examiner au cas par cas les ouvertures de formation, en suivant ainsi les classements formulés par le CEVU et le CA en novembre 2010.

M. LOQUAY constate, sur les choix d'ouverture de formations, une boulimie de création en matière d'arts. S'il reconnaît la forte attirance des étudiants pour ce type de formation, il reste dubitatif sur la responsabilité de l'établissement face à cette situation. Il estime que le Parcours Chanson française ne devrait intervenir qu'en L3. Il considère en outre que l'évaluation du coût de ces nouvelles formations est insuffisante.

Le président BRUN répond que l'ouverture de la Licence Chanson française est différée. La question de son ouverture en 2012 sera entre les mains de la future équipe présidentielle.

Mme BOULERIE souligne l'écart important dans l'estimation du coût horaire de la Licence chanson française par le responsable de la formation et par l'établissement.

Mme CAILLOT, à la demande de Monsieur le Président, précise la méthodologie mise en œuvre pour finaliser l'estimation du coût horaire des formations. Cette estimation est le résultat d'un dialogue entre le responsable de formation et l'établissement. En l'occurrence, il a été très difficile de parvenir à établir le dialogue préalable au diagnostic partagé sur le coût de cette formation avec le responsable de cette licence.

M. COQUELIN remarque que le dépassement représente une marge de 1 %.

M. PEBARTHE cite Lao Tseu « le voyage de mille lieux commence par un pas ». Il souligne la variabilité des calculs présentés et transmis. Il regrette que les responsables de formation aient appris par mail la possibilité de fermeture de leurs formations. Il dénonce la méthode qui consiste à provoquer un choc par l'envoi d'un courrier électronique pour entamer ensuite des négociations dans l'urgence. Il stigmatise des choix faits selon lui « à la calculette ». Il aurait souhaité que l'on accorde plus de places aux indicateurs de qualité des licences ou d'intensité de l'adossement à la recherche des masters. Il réclame plus de temps de réflexion notamment sur la mise en place de l'UE PPE. Il rappelle la position des enseignants d'Histoire de l'art qui ont indiqué qu'ils n'assureraient pas l'UE PPE tant que les heures disciplinaires ne seront pas assurées. Il s'oppose à la tentation, dans une logique de maîtrise des coûts, de la transformation des heures de CM en TD qui représente selon lui une forme avancée de la modulation des services à la hausse.

Pour toutes ces raisons, il demande le report du vote sur l'offre de formation.

Le président BRUN répond que l'on ne pouvait rien envoyer avant que le Ministère nous adresse l'autorisation d'ouvrir les maquettes. Il rappelle également le débat de l'an dernier en CEVU sur l'organisation de l'UE-PPE, validé ensuite par le CA. C'est à ce moment-là qu'il fallait s'élever clairement contre cette UE : il n'est pas possible en permanence de revenir sur ce que les Conseils ont voté. Il indique enfin que la variation des différents projets présentés est le résultat de la consultation des différentes instances de l'établissement : Commission de la Pédagogie, CS et CEVU.



M. COQUELIN ajoute que les documents et les indicateurs ont fait l'objet d'une large diffusion. Il souligne notamment la mise en place d'un groupe BV ouvert à l'ensemble des personnels de l'établissement qui recensait l'ensemble des documents (lettres de cadrage, dossiers d'habilitation, maquettes, ...) et que chacun, dans ces conditions, pouvait consulter s'il le souhaitait. Il réaffirme tout l'intérêt de l'UE PPE dans la logique de la valorisation des compétences. Il limite la problématique CM/TD à la seule maquette d'agrégation de lettres classiques.

M. ESCADAFAL précise sur la question de l'UE PPE la nécessité d'aider les équipes pédagogiques en instaurant un dialogue permanent car ce dispositif s'avère délicat à mettre en œuvre. Il rappelle la collaboration étroite nouée entre l'équipe du POSIP et les équipes pédagogiques.

M. DUVERGER pense que l'on peut dégager des marges de manœuvre en intervenant sur cette UE PPE. Il demande des précisions sur le financement du parcours concours occitan et sur le Master Histoire des Mondes Modernes et Contemporain.

Le président BRUN répond que sur l'occitan la Région ne compensera pas les insuffisances de l'État mais qu'il y aura bien une convention qui prendra en charge l'équivalent de 200 heures. Sur le Master HMMC, il confirme une confusion entre la diminution globale du coût cumulé de la licence et du master et la non-ouverture d'un parcours de licence. La dernière version du document prend bien en compte les dernières demandes de l'équipe pédagogique d'Histoire.

Mlle MICHEL réclame la mise en place d'une véritable stratégie visant à alerter les enseignants et le Ministère sur les formations menacées par les problèmes financiers. Elle rappelle l'attachement des étudiants aux préparations aux concours de l'enseignement.

Le président BRUN répond que l'on ne peut pas tout ouvrir tous les ans. L'année dernière il n'y a pas eu de fermeture de CAPES – c'étaient les concours de recrutement dans certaines matières qui n'avaient pas été ouverts au niveau national - et depuis les programmes ont changé.

Mme BOULERIE exprime son regret devant toutes les attaques dont fait l'objet la Licence Chanson française. Elle demande de rappeler les débouchés offerts par cette formation tels qu'ils sont présentés dans le dossier d'habilitation.

Le président BRUN répond que les critères d'ouvertures ont été discutés dans les CEVU précédents et que refuser maintenant les modes de calculs votés dans ce Conseil revient ni plus ni moins à dépouiller ce conseil de ses prérogatives.

M. COQUELIN précise qu'il s'agit de défendre la meilleure offre de formation possible synthétisée dans ce tableau. Il défend les choix présentés qui ont été réalisés prioritairement sur la base de critères pédagogiques et scientifiques. Il précise enfin que le dépassement pourrait être financé par l'augmentation du nombre d'étudiants.

Monsieur PORTINE reconnaît à l'équipe présidentielle d'avoir fait un usage critérisé et non pas uniquement arithmétique de la calculette. Il exprime à son tour son regret sur la méthode de travail qui a conduit à un véritable ballet de discussions bilatérales.

M. BEYLOT se dit réticent à voter favorablement une offre de formation qui dépasse à ce point nos moyens. Il regrette les choix politiques faits en amont.



Le président BRUN indique aux membres du CA la prochaine réunion fixée au 4 avril avec la DGESIP au Ministère dans le cadre de la contractualisation 2011/2015. L'établissement ne connaît pas encore le montant du bonus contractuel que nous délèguera le Ministère. Sur une base de 20 millions d'euros par an pour les établissements de la vague A, il compte sur l'affectation de 500 000 euros dont une part importante sera mise sur les formations. Il souligne l'évolution de la logique du quinquennal qui sera marqué par une annualisation de la gestion de l'offre de formation.

Mme DESCHARD dit ressentir un profond malaise au moment de voter car elle n'est pas d'accord avec la méthode. Elle votera Pour au nom de l'intérêt de l'établissement et de la visibilité de son offre de formation.

M. PEBARTHE dit que pour lui le compte n'y est pas et qu'il ne votera pas cette offre de formation.

M. POLI demande des précisions sur la nature du vote.

Le président BRUN précise qu'il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur le projet présidentiel.

M. JOURDAN précise que la proposition de dépassement issue du vote du CEVU de 3 288 heures n'est pas soutenable.

M. GIRON dit qu'il est favorable à la proposition présentée par l'équipe présidentielle.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 1
Abstentions	: 10
Contre	: 3
Pour	: 12

➤ Le Conseil d'Administration adopte le projet relatif à l'offre de formation présentée par notre établissement pour le prochain quinquennal 2011/2015.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

M. PESTANA présente l'affectation du résultat de l'exercice 2010. Il précise qu'il est déficitaire ce qui implique un prélèvement sur le fond de roulement. Il ajoute que celui-ci est en diminution. Il demande une délibération formelle du Conseil d'Administration.

Mme DESCHARD se dit inquiète de la diminution du fond de roulement.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 5
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil d'Administration adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2010.



IV - DBM N° 1

Mme LENOIR présente la Décision Budgétaire Modificative n°1. Elle précise que compte tenu du déficit des trois derniers exercices, le Recteur d'Académie peut désormais empêcher le conseil d'examiner ce type de DBM présentant un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 1 224 000 euros. Les déficits constatés depuis 2008 sont essentiellement imputables à la mise en place de règles comptables de rattachement des produits et charges à l'exercice. Cette mise en place s'est opérée progressivement à compter de 2008, l'objectif de l'Université étant de l'avoir finalisée à l'issue de l'exercice 2011.

Cette DBM vise en premier lieu à acter le report des crédits non-utilisés des contrats de recherche pluriannuels et du programme pluriannuel d'investissement.

M. RAMBAUD donne lecture du courrier adressé en ce sens par Monsieur le Recteur dans lequel il indique sa décision de ne pas faire usage de cette prérogative.

Mme MUTI précise que les reports étant importants, le recteur donne une autorisation écrite à l'établissement.

Mme LENOIR présente le document de synthèse de cette DBM qui se caractérise par un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 143 484 € en fonctionnement et de 492 944 € en investissement.

Elle attire l'attention des membres du CA sur le fait que, au terme de cette DBM, l'établissement se retrouve en dessous de la réserve prudentielle préconisant de conserver en fond de roulement l'équivalent de 30 jours de dépenses de fonctionnement, masse salariale incluse.

Sur la question de la réserve prudentielle, M. PESTANA rappelle qu'il s'agit surtout de règles de précaution.

M. BEYLOT demande des précisions sur notre politique d'investissement en matière de laboratoires de langue et sur les travaux du bâtiment A2.

M. JOURDAN répond que cette dernière opération, financée sur fonds propres, entre dans le cadre du schéma de programmation immobilière.

M. PEBARTHE propose d'inverser l'ordre du jour et d'aborder préalablement au vote de la DBM le point sur la stratégie immobilière de l'établissement. Il souhaite à ce propos que l'équipe présidentielle s'engage plus nettement. Il attire l'attention de l'équipe de direction sur l'oubli dans le décompte des emplois, joint en annexe de la DBM, de la création du premier poste de contractuel enseignant créé par décision du CA Réduit en décembre 2010.

Il rappelle, au regard de la complexité des débats, l'engagement de l'équipe présidentielle de mettre en place une formation des conseillers aux questions financières.

Mme DESCHARD souligne le mélange d'opérations techniques et de mesures politiques qui ne facilite pas la discussion.

M. BEYLOT exprime à son tour sa gêne de voter alors que l'on n'a pas le texte de justification lié à la stratégie immobilière.

A la question de M. JOLY qui s'inquiète de l'importance du prélèvement proposé, Mme LENOIR précise que le prélèvement porte principalement sur des reports de contrat de recherche.

M. PEBARTHE considère qu'il ne faut pas tomber dans la gestion de bon père de famille et souhaite que l'établissement préserve une place aux choix politiques.

Mme MUTI rappelle qu'en cas de déséquilibre permanent il n'y aurait plus de vote du conseil.

Le président BRUN propose de passer au vote, qui a lieu chronologiquement après la présentation du point suivant relatif au projet stratégique immobilier.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 8
Contre	: 3
Pour	: 15

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la DBM n°1.**

V - PROJET STRATEGIQUE IMMOBILIER

M. JOURDAN présente les grandes lignes du projet stratégique immobilier de notre université et son impact budgétaire présenté au travers de la DBM. Il rappelle le schéma immobilier co-produit avec le programmiste SCET. Il reconnaît que ce travail doit aujourd'hui être envisagé en relation avec les opérations inscrites au CPER dans un contexte marqué par la montée en puissance des opérations susceptibles d'être financées par l'Opération Campus. Il annonce également que le volet relatif aux travaux du bâtiment A 2 ne sera mis en œuvre qu'à la condition de trouver des sources de financements externes.

Il s'agit notamment, après les travaux de 2010 permettant le regroupement des personnels administratifs des nouvelles UFR, de financer deux opérations principales :

- Les travaux du bâtiment C visant à en faire à terme un bâtiment entièrement dédié aux laboratoires de langues. Dès 2011, 6 laboratoires de langues seront déployés au 3^{ème} étage de bâtiment.
- Le regroupement des directions des études et de la vie universitaire au sein du bâtiment Accueil qui implique le déménagement vers le bâtiment A 2 de l'Agence comptable et de la Direction des Affaires Financières. Le projet d'aménagement du bâtiment A 2 devrait permettre également d'accueillir la DGPEC ce qui permettrait ainsi de regrouper les 3 services les plus directement impactés par le passage aux RCE.

M. BEYLOT annonce qu'il s'abstiendra de voter ce projet et qu'il refuse la méthode consistant à puiser dans le fonds de roulement pour financer des projets.

M. PEBARTHE estime qu'il aurait fallu attendre d'avoir les subventions pour lancer l'opération et ajoute qu'il n'a pas saisi la priorité politique de ce projet.

M. BEYLOT demande si l'état du bâtiment A2 est dans un tel état de délabrement qu'il nécessite une opération de réhabilitation de 600 000 €.

M. JOURDAN ajoute que les travaux portent sur la reconfiguration indispensable de l'espace intérieur.

M. PORTINE souligne que la décision d'adosser le DEFLE à la Maison Internationale des Langues et de la Culture ne règle pas le problème de la superficie des locaux. Il prend



exemple sur ce qui se fait à l'étranger dans ce domaine. Il dit que pour être dans les normes, il faudrait étudier l'idée d'une construction nouvelle.

VI - DOSSIER PRP/PCA 2010/2011

M. RAMBAUD précise que le projet 2010/2011 d'attribution des Primes de responsabilités Pédagogiques et de Primes pour Charges Administratives est marqué par la redéfinition des fonctions pédagogiques et administratives au sein des nouvelles UFR, et par la mise en place du référentiel horaire des enseignants qui rend désormais nécessaire une approche globalisée de la problématique des primes et celle des décharges ou modulations de service.

M. JOURDAN ajoute que cette proposition a été présentée à la conférence des Directeurs d'UFR.

Mme RIGAL-CELLARD demande que les enseignants qui encadrent la mobilité étudiante bénéficient de primes.

M. JOURDAN attire l'attention des membres du CA sur mise en place d'une nouvelle catégorie de PCA pour les directeurs délégués des UFR et de deux nouvelles catégories de PRP correspondant aux fonctions de responsables de sections au sein des départements pluridisciplinaires et aux fonctions de suivi des stages.

M. PEBARTHE dit que nous avons du retard par rapport à d'autres universités. Il demande l'ouverture rapide de discussions avec les organisations syndicales préalables à la mise en place effective du référentiel horaire.

M. RAMBAUD rappelle l'ébauche de référentiel adopté par le CA Réduit en juillet 2010.

M. BEYLOT souhaite que l'on examine plus tôt dans l'année ce type de mesures.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 8
Abstentions	: 8
Contre	: 0
Pour	: 10

➔ Le Conseil d'Administration adopte le projet 2010/2011 d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques et de primes pour charges administratives.

VII - CONVENTION MSHA

M. JOURDAN précise que cette nouvelle convention clarifie l'affectation du personnel de Bordeaux 3 à la MSHA ainsi que l'affectation des surfaces accordées aux différentes équipes de recherche hébergées et la dotation spécifique qui y est associée.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26



➤ Le Conseil d'Administration adopte la nouvelle convention avec la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

VIII - ADOPTION DE TARIFS

Mme LENOIR précise qu'il s'agit des tarifs des toges vendues aux doctorants, de manuels scolaires et de certaines prestations du DEFLE.

M. PEBARTHE rappelle son opposition à tout ce qui peut s'apparenter à une augmentation déguisée des droits d'inscription.

Mme DESCHARD considère qu'il est parfois difficile de faire autrement.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 3
Abstentions	: 3
Contre	: 5
Pour	: 15

➤ Le Conseil d'Administration adopte les tarifs relatifs aux toges des doctorants, aux manuels universitaires de l'UFR Langues et aux prestations du DEFLE.

IX - ADMISSION EN NON VALEURS

M. PESTANA précise qu'il s'agit de créances de frais de scolarité non recouvrées.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

➤ Le Conseil d'Administration adopte les admissions en non valeur de créances relatives aux frais de scolarité.

X - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2011/2012

M. RAMBAUD précise qu'il s'agit d'une présentation du calendrier qui ne sera pas suivie d'un vote. Il informe les membres du CA du débat présenté en CEVU sur les 2 scénarios suivant :

- ✓ Le premier scénario implique une reprise simultanée des CM et des TD, permet le rétablissement d'une semaine d'interruption des cours pour les formations non professionnelles mais inquiète les services administratifs du fait du faible temps de préparation laissé aux collègues BIATOS pour la finalisation et la consolidation des inscriptions pédagogiques.



- ✓ Le second scénario proposé par les UFR conduirait à un décalage d'une semaine entre les CM et les TD, ce qui aurait pour conséquence de supprimer la semaine de vacances mais permettrait a priori une meilleure qualité de rentrée.

M. PEBARTHE considère que la suppression des vacances de la Toussaint est une mesure intolérable.

Mme RIGAL-CELLARD craint que les étudiants « ne votent avec leurs pieds » en désertant de fait les cours sur cette période de Toussaint si les vacances sont supprimées.

M. BEYLOT voudrait que l'on réfléchisse aux conditions d'une rentrée au 19 septembre.

M. JOURDAN répond que cela dépendra aussi du calendrier des personnels administratifs dans les UFR.

XI - CALENDRIER DU DEFLE

M. RAMBAUD présente le calendrier du DEFLE qui est lié à la semestrialisation des enseignements de ce département.

Mme RIGAL-CELLARD estime que cela fait commencer les tests d'entrée au DEFLE très tard et qu'il faudrait harmoniser ce calendrier du deuxième semestre avec celui de l'université.

M. RAMBAUD insiste pour consigner la remarque de Mme RIGAL-CELLARD.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 5
Contre	: 0
Pour	: 21

➤ Le Conseil d'Administration adopte le calendrier du DEFLE.

XII - PROJET DU DEFLE

M. PORTINE présente le projet d'adossement du DEFLE à la Maison Internationale des Langues et des Cultures.

M. JOURDAN demande de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

➤ Le Conseil d'Administration adopte le projet d'adossement du DEFLE à la Maison Internationale des Langues et des Cultures.



XIII - QUESTIONS DIVERSES

◆ M. RAMBAUD présente au Conseil d'Administration la demande exceptionnelle d'ouverture d'un recrutement au fil de l'eau d'un poste de Maître de Conférences à l'IJBA pour remplacer un enseignant-chercheur qui avait mal interprété les évolutions législatives en matière de retraite.

M. PEBARTHE estime, pour être logique avec la présentation lors d'un précédent CA des mesures nécessaires pour équilibrer la masse salariale, qu'un ATER pourrait remplacer provisoirement ce Maître de Conférences.

M. BEYLOT demande des précisions sur les raisons qui poussent l'équipe présidentielle à limiter au maximum les recrutements au fil de l'eau.

M. RAMBAUD répond qu'il est préférable d'éviter cette procédure pour deux raisons principales :

- Les postes ouverts en dehors de session synchronisée ne permettent pas aux nouveaux qualifiés de candidater sur ces postes.
- La non-ouverture des postes au fil de l'eau participe de l'objectif fixé par l'équipe présidentielle de progressivement revenir à un taux d'occupation des emplois plus conforme à la tradition de l'établissement.

M. JOURDAN demande de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

⇒ Le Conseil d'Administration valide l'ouverture d'un recrutement au fil de l'eau pour un poste vacant à l'I.J.B.A.

◆ M. RAMBAUD présente pour information le point sur les profils de PAST ouverts au recrutement ou au renouvellement en septembre 2011. Il informe les membres du CA de la volonté de l'équipe présidentielle de modifier la procédure mise en place en sollicitant notamment l'avis du Conseil sur les profils de postes proposés par les UFR.

M. PEBARTHE voudrait disposer de plus de temps pour pouvoir se prononcer.

Mme RIGAL-CELLARD demande s'il y a des modifications de profils.

M. RAMBAUD propose de reporter le vote au prochain CA.

◆ M. PEBARTHE souhaiterait que l'on ouvre un débat sur les Initiatives d'Excellence car les évolutions récentes de ce dossier légitime un besoin d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 14 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction générale des services